



Politique Groupe

POLITIQUE ETHIQUE & CONFORMITE

Applicabilité	La Politique Ethique & Conformité Groupe (PECG) s'applique à l'ensemble des entités du groupe EDF.
Référence amont	Décisions antérieures remplacées par la PECG
Référence aval	Notes d'instruction adossées à la PECG
Propriétaire	Secrétaire Général
Rédacteur	Directeur Ethique et Conformité Groupe
Version	Comex du 17 mai 2016
Date d'applicabilité	Mai 2016

EDF SA 22-30, avenue de Wagram 75382 Paris cedex 08 Capital de 960 069 513,50 euros 552 081 317 R.C.S. Paris

Date: 17/05/2016



OBJECTIFS GENERAUX

La réputation d'EDF compte parmi les meilleures du secteur de l'énergie dans le monde. Cette réputation peut se perdre en un instant, dans le cadre de la mise en cause de l'entreprise ou de ses dirigeants.

Au cours des dernières années, EDF s'est dotée de règles internes visant à garantir le respect des lois et réglementations nationales et internationales.

EDF a ainsi adopté une Charte Ethique en 2013 qui a été largement déployée dans les entités. En complément, la présente Politique Ethique & Conformité Groupe (PECG) réunit les règles que les Dirigeants doivent impérativement connaître, respecter et faire respecter dans leurs entités.

La méconnaissance de ces règles expose EDF et ses salariés à des sanctions pénales et civiles dont les montants peuvent être significatifs. Ces manquements peuvent également affecter de façon irrémédiable son image.

La PECG annule et remplace les décisions figurant en Annexe 1. Elle est complétée par des notes d'instruction destinées à appuyer son déploiement dans les entités.

Les règles de la PECG définissent les exigences de contrôle interne couvrant les domaines éthique et conformité. La mise en œuvre des règles de la PECG est soumise au dispositif de suivi et d'audit du Groupe EDF.

Jean-Bernard Lévy

Date: 17/05/2016



SOMMAIRE

OB	BJECTIFS GENERAUX 2			
EX	GENCES	S	4	
1.	FONCTIO	ON ETHIQUE & CONFORMITE DANS LE GROUPE EDF	4	
	1.1. 1.2. 1.3. 1.4.	DIRIGEANTS DU GROUPE EDF DIRECTION ETHIQUE & CONFORMITE GROUPE (DECG)	4 5	
2.	PREVENTION DU RISQUE DE CORRUPTION			
	2.1. 2.2.	CONTROLE D'INTEGRITE DES RELATIONS D'AFFAIRES ENCADREMENT DES CADEAUX ET INVITATIONS		
3.	DEONTO	DLOGIE FINANCIERE	7	
	3.1. 3.2. 3.3.	PREVENTION DU RISQUE DE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET FINANCEMENT DU TERRORIS PREVENTION DES ABUS DE MARCHECONFORMITE AU REGLEMENT EMIR	8	
4.	PREVEN	TION DES MANQUEMENTS AU DROIT DE LA CONCURRENCE	9	
5.	PREVEN	TION DES CONFLITS D'INTERETS	9	
6.	PROTEC	TION DE LA SECURITE DES DONNEES PERSONNELLES	9	
7.				
8.	LUTTE C	ONTRE LE HARCELEMENT ET LA DISCRIMINATION	11	
9.	CONFOR	MITE AUX REGLEMENTATIONS SECTORIELLES	11	
	9.1. 9.2.	REMITCONTROLE DES EXPORTATIONS DES BIENS A DOUBLE USAGE		
10.	CONFOR	RMITE AUX PROGRAMMES DE SANCTIONS INTERNATIONALES	12	
DIS	POSITIF	DE PILOTAGE ET DE CONTROLE	13	
HIS	TORIQU	JE DOCUMENTAIRE ET DOCUMENTS ANNULES	14	
Anı	NEXE 1 : D	DECISIONS ANNULEES ET REMPLACEES PAR LA PECG	14	
ANN	NEXE 2 : N	OTES D'INSTRUCTION EN APPUI A LA PECG	14	
Anı	NEXE 3 : C	DEFINITIONS DES TERMES CLES	15	
INA	NEXE 4 : P	PRINCIPALES ENTITES DU GROUPE CONCERNEES PAR LA PECG	17	